

Recherches et sauvetage

J'aimerais ajouter que l'analyse rigoureuse de tous les facteurs relatifs aux recherches et au sauvetage de naufragés sur la côte ouest a permis à l'organisme de secours de répondre très efficacement à la demande qui a été particulièrement forte ces dernières années. Je pense surtout à la saison du frai du hareng lorsque, par l'entremise de mesures d'éducation et de prévention de même que par la mise en œuvre et l'emploi judicieux des ressources, nous avons pu réduire considérablement le nombre des pertes de vie attribuables à cette activité relativement nouvelle et dangereuse. Cela prouve d'autant plus, je crois, que le système administratif qui a été mis en place en 1976 donne de bons résultats et permet de répondre plus facilement à des besoins changeants et de mieux utiliser et coordonner toutes les ressources disponibles, c'est-à-dire non seulement celles du gouvernement mais les ressources de particuliers qui se trouvent à proximité du lieu de l'accident.

Même si le gouvernement a grande confiance dans la qualité des ressources matérielles et humaines de la côte ouest, les ministères de la Défense nationale et des Transports ont étudié séparément le problème particulier que pose le nord de la Colombie-Britannique, et en particulier la région de Prince Rupert, en ce qui a trait aux opérations de recherches et de sauvetage. Ces études ont confirmé l'opportunité d'y envoyer à partir de cette année un service vigilant de garde-côte.

Nous ne sommes pas, nous libéraux, insensibles au drame qui s'est produit au large des côtes de la Colombie-Britannique et qui a coûté de nombreuses vies humaines. Il n'en reste pas moins qu'il a été prouvé que, même avec d'énormes moyens, il n'aurait pas été possible de sauver tout le monde. Nous comptons néanmoins entreprendre prochainement une étude approfondie des besoins en aéronefs, étude qui s'avère nécessaire.

Si l'on considère les travaux habituels du comité interministériel, l'étude qu'effectuent chaque année les ministres concernés sur les opérations de recherches et de sauvetage, les énormes progrès qui ont pu être ainsi réalisés par les équipes de recherches et de sauvetage, leur navires et leurs appareils au cours des quatre dernières années, il ne me semble pas nécessaire de mettre actuellement sur pied une commission d'enquête indépendante. La politique suivie actuellement par le gouvernement garantit déjà l'amélioration progressive, régulière et sensible des chances de sauver les passagers et les équipages d'avions ou de navires en détresse. C'est pourquoi nous estimons que la proposition visant à la mise sur pied d'une commission d'enquête indépendante ne se justifie pas,

qu'elle serait coûteuse et qu'elle nuirait au processus normal de contrôle et d'améliorations que je viens d'évoquer. C'est pour cette raison que je tiens à dire aux députés qui sont intervenus au cours de ce débat que le ministère de la Défense nationale n'a pas l'intention de retenir cette proposition pour l'instant.

En terminant, les députés comprendront que ma responsabilité première, ces dernières minutes, était de parler au nom du ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) et d'informer la Chambre de la position qu'adopte le ministère à l'égard des questions soulevées par le député de Richmond-Delta-Sud. Si j'en avais eu le temps, à titre de Terre-Neuvien, j'aurais abordé la question des recherches et du sauvetage sur la côte de l'Atlantique. Il y a de nombreux points dont il faudrait discuter en public, mais j'ai décidé de m'acquitter d'abord de ma responsabilité et de répondre le plus directement possible aux préoccupations exprimées par les députés de Richmond-Delta-Sud et de Comox-Powell River (M. Skelly). Je tiens à assurer à ces deux députés que leurs instances seront examinées à la loupe par le ministre de la Défense nationale et d'autres que cette importante question préoccupe. Et j'affirme à ces députés que si des mesures doivent être prises, elles le seront.

M. Knowles: Le vote.

M. Siddon: Pourquoi n'avez-vous pas écouté?

M. Simmons: C'est curieux, mais ce n'est que lorsqu'ils approuvent ce qui est dit que les honorables vis-à-vis s'intéressent à la discussion. Le reste du temps, pour une raison ou pour une autre, ils adoptent hélas des tactiques d'obstruction.

M. Dinsdale: C'est vous qui faites de l'obstruction.

M. Simmons: Je n'ai jamais pensé qu'il convenait de se montrer sectaire au sujet d'une question aussi vitale. Quant à nous de ce côté-ci de la Chambre—et j'espère avoir l'appui de tous les députés—nous avons l'intention...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre.

M. Knowles: Le vote.

M. l'Orateur adjoint: L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

[Français]

Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre demeure ajournée jusqu'à lundi prochain à 2 heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)